

3 **Échos du Conseil central du Montréal métropolitain: CCMM**
du 3 novembre 2021

6 **Comité de perfectionnement:**
Des précisions sur le perfectionnement enseignant

ENTENTES DE PRINCIPE

À vous de vous prononcer!

Par ELSA MYOTTE
Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

LE 18 NOVEMBRE PROCHAIN,
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPECA
SE LIVRERA À UN IMPORTANT EXERCICE
DE DÉMOCRATIE SYNDICALE : LE VOTE
SUR LES ENTENTES DE PRINCIPE.



Photo: Suzanne Duranceau

PARCE QUE
LE SPECA, CE N'EST
PAS SIMPLEMENT
L'EXÉCUTIF. LE SPECA,
C'EST L'ENSEMBLE
DE SES MEMBRES
ENSEIGNANT.E.S.
LE SPECA, C'EST VOUS!



Un peu de nostalgie pour commencer : les photos du présent article datent de l'assemblée générale du 23 janvier 2020, quand tous les espoirs étaient encore permis concernant les négos. Lors de cette dernière assemblée pré-pandémique, nous avons unanimement fait nôtres les demandes de notre fédération syndicale, la FNEEQ, en lien avec trois thèmes particulièrement chers à la communauté enseignante d'Ahuntsic : la rémunération, la précarité et la formation continue. Presque deux ans plus tard, ce sera autour des ententes de principe de table centrale et de table sectorielle que les membres du SPECA se réuniront le jeudi 18 novembre pour décider si, oui ou non, ces ententes sont suffisamment satisfaisantes pour qu'on les accepte.

Mais que pense l'exécutif du SPECA, me direz-vous ? Je vous inviterai alors à lire notre [analyse détaillée des ententes](#), disponible dans la [section des négos 2020](#) sur le site du SPECA. En un mot, ambivalence... Cela dit, même si l'on souhaite que cette analyse vous éclaire dans votre réflexion, ce sont les membres du SPECA rassemblé.e.s le 18 novembre (dont vous, je l'espère) qui auront à se prononcer lors de cet important rendez-vous de démocratie syndicale. Parce que le SPECA, ce n'est pas simplement l'exécutif. Le SPECA, c'est l'ensemble de ses membres enseignant.e.s. Le SPECA, c'est vous! ■

ET APRÈS ?

Les syndicats affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), dont le SPECA, doivent consulter leurs assemblées générales d'ici le 19 novembre. Pour que les ententes soient acceptées, elles doivent obtenir la majorité absolue des syndicats et la majorité simple des membres votants (sans tenir compte des abstentions).

Si les ententes de principe sont rejetées :

La négociation est relancée, et on repart la machine de la mob (avec la possibilité d'utiliser les deux jours de grève restants du mandat de cinq jours).

Si les ententes de principe sont acceptées :

Le comité de négo de la FNEEQ et le CPNC (partie patronale) travaillent au « clause à clause », c'est-à-dire à la rédaction des modifications à notre convention collective. On imagine que la nouvelle convention collective pourrait être signée d'ici la fin de 2021. Cette signature ouvre la porte à la renégociation d'une ou de plusieurs ententes locales dans les mois qui suivent, ne serait-ce que celle sur la répartition des ressources.

En ce qui concerne la rétroactivité salariale, c'est-à-dire le versement des sommes dues depuis l'échéance de la convention collective, le 31 mars 2020, ses modalités ne sont pas encore connues, mais il faut s'attendre à un délai relativement long.

Enfin, le nouveau comité de négo fraîchement élu (incluant deux Ahuntsicoises, soit la chevronnée Josée Déziel et la prometteuse Héloïse Moysan-Lapointe) se met incessamment au travail en vue de la prochaine ronde de négo : après tout, il doit déposer les cahiers de demande dès octobre 2022 !

ÉCHOS DU CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

CCMM du 3 novembre 2021

Par CHRISTIAN GOYETTE

Enseignant en sociologie et secrétaire et responsable des communications au SPECA

Le Conseil central du Montréal métropolitain¹ est une instance régionale dont le SPECA est membre, comme tous les autres syndicats affiliés à la CSN de Montréal, de Laval et du Grand Nord québécois². Puisqu'il regroupe des syndicats des huit fédérations de la CSN³, donc des milieux de travail et des horizons de luttes forts variés, le CCMM laisse une large place à la solidarité intersyndicale et aux enjeux sociaux dits de deuxième front⁴. Puisque son action ne concerne pas au premier plan nos conditions de travail en tant que profs du collégial, on vous parle moins souvent de ce qui s'y passe. Alors, pour combler ce manque, nous avons pensé vous donner un aperçu des échanges qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale du CCMM du 3 novembre dernier, et des actions qui suivent.

POUR Y ASSISTER

Julie Cloutier et Christian Goyette sont actuellement les délégué.e.s officiel.le.s du SPECA au CCMM, mais sachez que vous pouvez assister à ces rencontres (le premier mercredi du mois à partir de 18 h 30, pour l'instant via Zoom) en tant que « fraternel.le ». Si cela vous intéresse, contactez-nous au : speca@collegeahuntsic.qc.ca

ACTIONS SYNDICALES EN ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DE LA COP26

Le Réseau intersyndical pour le climat (RIC) regroupe des organisations syndicales qui ont pour objectif de rendre les enjeux climatiques prioritaires. Ce réseau est à l'origine de l'appel à la mobilisation « On rate la cible » du samedi 6 novembre⁵.

Selon Marc-Édouard Joubert, représentant à la FTQ et porte-parole du RIC, les organisations de la société civile (dont les syndicats) ont la responsabilité de pousser afin que les enjeux climatiques soient vraiment priorités par nos gouvernements et éviter que les principes de la justice climatique deviennent de simples vœux pieux sans effets. Il faut que les gouvernements déploient les ressources nécessaires à la mise en œuvre des principales pistes de solution qui sont déjà connues.



Marc-Édouard Joubert (photo : Jean-François Coutu)

1. Vous pouvez consulter le site <https://www.ccmm-csn.qc.ca/> (bien qu'il soit actuellement en refonte) ou encore la page Facebook <https://www.facebook.com/ccmm.csn>.
2. Cette étrange association entre les syndicats de la Baie-James et du Nunavik et ceux de la région montréalaise s'explique par des liens logistiques déjà existants et les liaisons aériennes régulières qui relient ces régions.
3. <https://www.csn.qc.ca/mouvement/structure/federations/>
4. Consultez l'intéressant texte de Philippe Boudreau sur l'origine de cette notion dans le *SPECA-Hebdo* du 16 avril 2018, en page 6 : https://speca.info/wp-content/uploads/2021/11/SPECA-HEBDO_VOL-38-NO-3.pdf
5. <https://www.csn.qc.ca/actualites/%E2%80%89on-rate-la-cible%E2%80%89-denonce-le-reseau-intersyndical-pour-le-climat/>



Manifestation du 6 novembre 2021 (photo : Jean-François Coutu)

Cela implique aussi, pour les structures syndicales, un travail de réflexion avec les membres – et certainement davantage avec les travailleurs et travailleuses dont les entreprises sont ciblées comme faisant partie du problème – pensons aux syndiqué.e.s des industries pétrolières. Pour avancer ensemble, il faut que l’horizon de la transition puisse devenir positif également pour eux.

NÉGOCIATION ET LUTTE SYNDICALE DANS LES CPE

Avec les journées de grèves des dernières semaines, les négociations des salarié.e.s des CPE font les manchettes. Leur convention collective est échue depuis le 1^{er} avril 2020. Évidemment, la pandémie a freiné le rythme des négociations.

Au printemps 2021, les demandes du Syndicat des travailleuses (eurs) des CPE de Montréal et de Laval (STCPEML-CSN) ont été ramenées à quelques grandes priorités. D’abord, **un rattrapage salarial de 21% est réclamé**, et ce, dans une optique d’atteinte de l’équité avec des emplois qui ont des niveaux comparables de responsabilité et de formation. Ensuite, **une demande de réinvestissement dans les services** vise à récupérer

ce qui a été perdu lors des coupures libérales de 2015 à 2018. La question des ratios éducatrices–enfants illustre bien cet enjeu: depuis ces coupures, les directions de CPE peuvent appliquer un ratio «bâtisse», c’est-à-dire considérer tou.te.s les adultes présent.e.s dans l’édifice pour couvrir les soins d’un certain nombre d’enfants. Par exemple, la responsable à l’alimentation peut être considérée comme une 2^e adulte pour s’occuper des enfants qui arrivent le matin⁶. Pour Carolina Cerpa du STCPEML-CSN, cela est insultant et préoccupant: «On nous prend pour des gardiennes, pas pour des éducatrices et des éducateurs. Au bout du compte, cela vient nuire aux enfants, et surtout à ceux qui ont des besoins particuliers, car les éducatrices sont en surcharge».

D’autres revendications concernent **la reconnaissance de la surcharge des éducatrices**. Il est notamment demandé qu’on reconnaisse le temps nécessaire pour remplir et tenir à jour les dossiers des enfants – travail que les éducatrices font régulièrement pendant leur pause ou durant la soirée, par manque de temps. Enfin, d’autres demandes visent à revenir à la situation pré-coupures austéritaires pour améliorer l’accès aux vacances et aux congés fériés.

6. <https://www.ledevoir.com/societe/education/515597/depassesments-de-ratios-dans-les-cpe>

Selon Madame Cerpa, les éducatrices sont à bout de souffle et frustrées du mépris avec lequel on les traite. Leurs conditions de travail ne sont vraiment pas à la hauteur pour réduire les problèmes de recrutement et la pénurie de main d'œuvre qui frappent les CPE. Ainsi, même si le gouvernement a tenté de faire un coup d'éclat le 14 octobre dernier en décrétant une augmentation salariale immédiate, il faut savoir qu'il intégrait dans les augmentations annoncées dans les médias des primes auxquelles très peu d'éducatrices auront accès dans les faits. Selon Madame Cerpa, de telles décisions, qui font fi des structures de négociations, sont inacceptables. Et ces offres ne vont pas convaincre les éducatrices de rester, car si la question salariale importe, elles ont aussi besoin que l'on améliore leur qualité de vie au travail.

GRÈVE DANS LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE

La négociation pour la nouvelle convention des salarié.e.s de l'hôtel DoubleTree ne va pas très bien : ces salarié.e.s sont en grève générale illimitée depuis deux mois et ont dénoncé les tactiques de l'employeur (hôtel Méridien) qui a notamment fait usage de *scabs* cet automne⁷. Des représentants du STTHM-CSN sont venus présenter la situation, précisant que leur syndicat a réussi à créer depuis plus de trente ans des alliances avec les autres syndicats du domaine pour mener des négociations coordonnées qui ont permis d'améliorer considérablement les conditions de travail. Or, l'actuel processus de négociation a été marqué par plusieurs coups bas de la part de la partie patronale.

Ces représentants nous invitent à traduire notre solidarité en actes en venant appuyer les grévistes directement sur la ligne de piquetage (tous les jours de 7 h à 15 h) face à l'hôtel DoubleTree (rue Jeanne-Mance), et en ne fréquentant pas l'hôtel InterContinental (du même propriétaire que l'hôtel Méridien) jusqu'à la fin du conflit.

CONFLIT DE TRAVAIL À HÉMA-QUÉBEC

La convention collective des syndiqué.e.s des Syndicats unis d'Héma-Québec (qui représentent et rassemblent plusieurs titres d'emplois) est échue depuis le 31 mars 2019. La négociation est encore en cours, alors notre solidarité intersyndicale est sollicitée, et ce, notamment à l'occasion de certaines actions de visibilité, dont celle qui aura lieu devant le Centre Bell le 8 novembre prochain (lors de la collecte de sang du Canadien de Montréal).

À lire à ce sujet: <https://www.csn.qc.ca/actualites/greve-hema-quebec-se-soucie-bien-peu-de-son-image/>

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Raphaël Canet a présenté la lutte du Mouvement démocratie nouvelle (MDN) qui, depuis 20 ans, demande que le mode de scrutin soit réformé et que des éléments de représentativité proportionnelle soient intégrés à celui-ci. Il rappelle que le mode de scrutin actuel cause plusieurs problèmes (distorsions, fausses majorités, sentiment de perdre son vote) et que la CAQ s'était engagée lors de la dernière campagne électorale à le réformer, mais, depuis que le mode de scrutin lui a donné une majorité dont elle pourrait à nouveau profiter lors de la prochaine élection, elle se traîne les pieds. Tout porte à croire qu'elle entend le faire jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour traiter le projet de loi sur cette réforme du mode de scrutin avant les prochaines élections.

Mais le MDN ne baisse pas les bras. Des sorties médiatiques de Jean-Pierre Charbonneau et Françoise David sont prévues dans les prochaines semaines pour demander à la CAQ de rappeler le projet de loi sur la réforme du mode de scrutin pour qu'il soit étudié en bonne et due forme. Si cela n'y fait pas dans un délai raisonnable, le MDN lancera des appels à la mobilisation populaire au tout début de 2022. ■

D'AUTRES ÉVÉNEMENTS ANNONCÉS

23 novembre, 15 h, en ligne : **Conférence « Pour une sortie de crise juste et solidaire » de la Coalition Main rouge**
<https://www.facebook.com/events/1249286455521411>

29 novembre, 19 h, Grande bibliothèque de Montréal : **Soirée du CCMM-CSN dans le cadre du 100^e de la CSN.**

Tous les détails seront publiés sur la page Facebook du Conseil central : <https://www.facebook.com/ccmm.csn/>

7. <https://www.csn.qc.ca/actualites/usage-de-scabs-et-fermeture-de-lhotel-double-tree-les-syndique-es-denoncent-les-tactiques-de-lemployeur/>

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Des précisions sur le perfectionnement enseignant

Par CHRISTIAN GOYETTE

Enseignant en sociologie et secrétaire et responsable des communications au SPECA

Lorsque vous demandez un remboursement pour assister à un colloque disciplinaire, pour obtenir un complément de formation en pédagogie, ou encore pour compléter votre formation universitaire, votre demande est reçue et traitée en tant que demande de perfectionnement enseignant. La principale enveloppe budgétaire utilisée, inscrite à la convention collective, est administrée par le Comité de perfectionnement (un comité paritaire où siègent sept représentant.e.s enseignant.e.s en vertu de la *Politique de perfectionnement enseignant*).

Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

Positions récentes du SPECA à ce sujet

En rappel, voici les deux propositions adoptées lors de l'assemblée générale du 7 octobre dernier.

PROPOSITION 1

Considérant la décision prise par l'assemblée générale du 15 octobre 2020 à l'effet que les activités de perfectionnement admissibles soient remboursées à 100% jusqu'au 31 décembre 2021;

Considérant le solde du budget de perfectionnement au 15 mai 2021 (voir les rapports syndicaux);

Il est proposé:

Que les frais encourus pour les activités de perfectionnement admissibles qui se tiendront à compter du 1er janvier 2022 soient remboursés à 100%.

PROPOSITION 2

Considérant les prises de position du SPECA pour un traitement équitable des enseignant.e.s de la formation continue;

Considérant que, bien que le financement du perfectionnement enseignant soit basé sur le nombre d'ETC à l'enseignement régulier, il est possible de donner accès aux fonds de perfectionnement aux enseignant.e.s de la formation continue;

Considérant le solde du budget de perfectionnement au 15 mai 2021 (voir les rapports syndicaux);

Il est proposé:

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentant.e.s au Comité de perfectionnement enseignant pour évaluer la possibilité de financer les activités de perfectionnement des enseignant.e.s à la formation continue et pour recommander à l'assemblée générale du SPECA les modalités d'un tel financement.

BUDGET DU PERFECTIONNEMENT ENSEIGNANT POUR 2021-2022

Puisque le total des dépenses de 2020-2021 manquait lors de la présentation du 7 octobre dernier en assemblée générale, voici en bref l'état du budget actuel de ce fonds.

Budget annuel total de 2020-2021 (financement annuel + soldes antérieurs) : 200 096,70 \$

Dépenses en 2020-2021 (103 demandes) : 30 974 \$

Solde au terme de 2020-2021 : 169 123 \$

Budget annuel total pour 2021-2022

Solde reporté de 2020-2021 : 169 123 \$

Financement annuel de 2021-2022 : 97 500 \$
(195 \$ x approximativement 500 ETC)

Budget total approximatif : 266 623 \$